

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-035

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet Spectacle « Strong doudou ! » par Aurélie Loiseau (Compagnie Tohu Bohu 4 Rue Pasteur 14000 CAEN) pour les deux Relais Petite Enfance de la conférence Sud-Revermont à savoir le Relais Petite Enfance *La Roulinotte* à Certines (01240) et le Relais Petite Enfance à Ceyzériat (01250)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que l'éveil artistique et culturel participe au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Aurélie Loiseau (Compagnie Tohu Bohu 4 Rue Pasteur 14000 CAEN) pour définir les conditions d'organisation du spectacle « Strong doudou ! » à destination des assistants maternels des deux Relais Petite Enfance du Sud-Revermont (Certines et Ceyzériat) ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Mme Aurélie Loiseau (Compagnie Tohu Bohu 4 Rue Pasteur 14000 CAEN) afin de définir les conditions d'organisation du spectacle « Strong doudou ! » ;

Les modalités sont les suivantes :

- L'animation sera assurée par Mme Aurélie Loiseau (Compagnie Tohu Bohu 4 Rue Pasteur 14000 CAEN).
- L'animation se déroulera à Certines au sein du centre de loisirs pour les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent.
- Nombre de séances : 1
- Jour et heure de la représentation : jeudi 06 avril 2023 de 9h30 à 10h30.
- Le tarif pour les deux Relais Petite Enfance est de 647,77€ TTC (TVA à 5,5%).

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 13 février 2023.



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance